

## REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

### HORAIRES DES COURS

| AGES                             | COURS    | HORAIRES    |
|----------------------------------|----------|-------------|
| Enfants<br>de 7 à 10 ans         | Lundi    | 17h / 18h30 |
|                                  | Vendredi | 17h / 18h30 |
|                                  | Vendredi | 18h30 / 20h |
| Adolescents<br>de 11 ans et plus | Lundi    | 18h30 / 20h |

### ORGANISATION GENERALE

- Gestionnaire et organisateur : Mairie de Landivisiau .
- Professeur : Monsieur Guillaume Le Quément .

Le professeur contrôle l'assiduité des élèves . Toute absence doit être justifiée par les parents, auprès du service culturel .

Le calendrier de l'école est basé sur celui de l'enseignement général de l'Académie de Rennes (les cours s'arrêtent deux semaines à chaque période de vacances scolaires) . Les cours sont assurés pendant les jours fériés, sauf le 1<sup>er</sup> mai .

Le calendrier des vacances scolaires est affiché dans la salle d'arts plastiques .

## TARIFS 2020/2021

Les fournitures sont comprises dans la cotisation annuelle .

|                           | LANDIVISIAU            |                         |                                 |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------|
|                           | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant et plus |
| Enfant/Adolescent         | 146 €                  | 124 €                   | 117 €                           |
| Etudiant et Pass culture* | 201 €                  |                         |                                 |

|                           | COMMUNES EXTERIEURES   |                         |                                 |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------|
|                           | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant et plus |
| Enfant/Adolescent         | 190 €                  | 162 €                   | 152 €                           |
| Etudiant et Pass culture* | 201 €                  |                         |                                 |

\* *Pass culture* : le jeune doit débiter de son *Pass culture* le montant correspondant aux nombres de cours .

« Coup de pouce » : une aide est accordée aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial de la C.A.F. ou de la M.S.A. :

| Quotient familial*   | Déduction/enfant |
|----------------------|------------------|
| < et = à 300 €       | 45 € / an        |
| entre 301 € et 400 € | 35 € / an        |
| entre 401 € et 500 € | 25 € / an        |
| entre 501 € et 700 € | 15 € / an        |
| entre 701 € et 900 € | 7 € / an         |

\* *fournir obligatoirement une attestation récente délivrée par la C.A.F. ou la M.S.A. faisant figurer votre Quotient Familial.*

## MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est un engagement à l'année .

Il ne sera consenti ni remboursement, ni annulation de prélèvement, à un élève quittant l'école en cours d'année, sauf cas de force majeure :

- ⇒ perte d'emploi,
- ⇒ maladie,
- ⇒ déménagement,
- ⇒ changement de situation familiale .

Si vous remplissez une des conditions citées ci-dessus, le remboursement des cours sera alors calculé au prorata des semaines suivies à compter de la réception de votre courrier à adresser à Madame Le Maire - Hôtel de Ville - 19 rue Georges Clemenceau - CS 90609 - 29406 LANDIVISIAU CEDEX et sur présentation d'un justificatif .

Il sera calculé de la même façon pour une inscription en cours d'année .

## RESPONSABILITE DES PARENTS

Afin d'assurer la sécurité des enfants, il est demandé aux parents ou au représentant légal d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours . Il est rappelé que les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le professeur au début du cours et dès la sortie du cours .

ASSURANCES : les parents s'engagent à garantir leur enfant par un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant le risque extra-scolaire .

DROIT À L'IMAGE : sur le dossier d'inscription, les parents doivent autoriser ou refuser la prise de photos ou vidéos de leur enfant dans le cadre des activités de l'école (site Internet, Landi infos...) .

## ABSENCE DU PROFESSEUR

a) Absence occasionnelle : un cours annulé par le professeur pour raison personnelle sera proposé ultérieurement afin de respecter les 33 cours de l'année scolaire .

b) Absence pour maladie : l'absence du professeur, en arrêt de travail, ne donne pas lieu à remplacement ni remboursement de cours . Toutefois, quand une absence excède 2 semaines consécutives, les familles sont en droit de demander un remboursement calculé au prorata des cours manqués .

## FACTURATION

Vous avez la possibilité de régler la cotisation annuelle, soit :

- par chèque, chèques-vacances, carte bancaire ou espèces en une fois à la Perception de Landivisiau (à réception de l'avis des sommes à payer, courant octobre 2020),
- par trois prélèvements automatiques (10 octobre 2020, 10 janvier 2021 et 10 avril 2021). Un mandat de prélèvement SEPA sera à compléter, accompagné d'un R.I.B., lors de l'inscription.

## INSCRIPTION

Reprise des cours le **lundi 7 septembre 2020** à la Maison de la Danse et des Arts Jean Quéré, boulevard de la République.

Fin des cours le vendredi 18 juin 2021 au soir.

## CONTACTS

Pour tous renseignements, Emmanuelle Dréano se tient à votre disposition au service culturel, 16 rue du Général-de-Gaulle.

☎ 02.98.68.67.63 / e.dreano@ville-landivisiau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h/12h et 13h30/17h30, jusqu'à 18h le mercredi.

Vous trouverez également les documents à télécharger (fiche d'inscription, règlement intérieur, demande de prélèvement automatique) sur le site de la ville : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh), rubrique « culture / loisirs », sous rubrique « loisirs » puis « cours d'arts plastiques ».



Ville de Landivisiau  
[www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)  
[www.le-vallon.bzh](http://www.le-vallon.bzh)

Service culturel  
16 rue du Général de Gaulle  
02.98.68.67.63  
[service.culturel@ville-landivisiau.fr](mailto:service.culturel@ville-landivisiau.fr)

